



Site de poker en ligne peut on faire opposition

Par Visiteur

Bonjours,
voila la situation,
j'ai un compte sur titan poker et j'y joue de temps en temps de manière modéré,
Avant hier soir après le travail mon frère passe me voir au bureau et veut se connecter sur mon compte pour faire une partie, il s'eternise et je dois rentré je lui laisse les clefs du bureau et mon cryptogramme si il veut jouer lui faisant entierement confiance "c'est mon frère".
Mais voila ce matin il m'avoue qu'il a dérapper et est incapable de me rembourser ces pertes.

ma question est la suivante,
puis-je faire opposition sur ma carte y'a t'il une possibilité de me dégager de cette situation ces sites sont illegale en france qu'elle est ma responsabilité dans cette affaire ?

Merci de m'eclairer j'ai une boule au ventre depuis ce matin.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Effectivement, les jeux d'argent en ligne non controlés par la Française des jeux sont illégaux.
Néanmoins vous ne pouvez, sachant cela, invoqué le fait d'être victime alors que vous êtes auteur d'une infraction.
Au delà de ce problème, vous ne pouvez pas faire opposition aux prélèvements sinon quoi la société en ligne va procéder au recouvrement forcé de cette somme. Elle pourra aisément prouver que vous étiez bien celui qui a joué (identifiants, adresse IP, cryptogramme, etc...).

La seule solution est d'obtenir que votre frère vous rembourse cette somme.

Cordialement